

Conseil communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le 14 juillet 2023 à 18.30 heures dans la salle des séances à la maison communale, 95, Rue Principale à Wormeldange pour délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour

Séance publique

- 1. Tableau de préséance
- 2. Instauration de diverses commissions consultatives
- 3. Modification ponctuelle du règlement d'ordre intérieur de la commission des bâtisses
- 4. Nomination des présidents des commissions consultatives
- 5. Désignation des représentants communaux dans les différents syndicats de communes
 - 5.1. Schoulsyndikat Billek
 - 5.2. SIAEG
 - 5.3. SIAS
 - 5.4. SIGRE
 - 5.5. SIDERE
 - 5.6. SIDEST
 - 5.7. SICEC
 - 5.8. SYVICOL
 - 5.9. SIGI
- 6. Désignation des représentants communaux dans diverses associations
- 7. Répartition du congé politique supplémentaire
- 8. Modification ponctuelle du PAP « Rue des Vignes » à Machtum
- 9. Terrain multisports à Machtum Crédit supplémentaire
- 10. Projet de réaménagement des rues Isidore Comes, Nikolaus Hein, Kierchegässel, Clas von Ehnen, Millewee, Casinogaass et Place de l'Eglise à Ehnen Crédit spécial
- 11. Mise en état de la voirie rurale Stabilisation de différents chemins viticoles à Ahn, Dreiborn, Machtum et Wormeldange Devis
- 12. Club Senior Muselheem Convention 2023
- 13. Subsides divers

Ainsi arrêté à Wormeldange, le 7 juillet 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Max Hengel Bourgmestre Jean-Jacques Hellers Secrétaire communal